

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 10/07/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2023 / 121

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH maire, suivant convocation du 29 juin 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Bahya BAILICHE.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique

ADMINISTRATION GENERALE

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

- Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°21-131 en date du 20 juillet 2021 portant détermination du nombre d'adjoints pour la ville de Tonnerre ;
- Vu la délibération n°20-064 en date du 23 mai 2020 portant élection de M. Bernard CLEMENT au rang de 4^{ème} adjoint ;
- Vu l'arrêté municipal AP/2021-124 portant délégation au 4^{ème} adjoint ;
- Vu la lettre de démission de M. Bernard CLEMENT au poste d'adjoint, acceptée par M. le Préfet de l'Yonne le 13 juin 2023 et réceptionnée le 16 juin 2023 par M. CLEMENT ;
- Considérant qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Tonnerre un effectif maximum de 8 adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De porter à 6 postes le nombre de poste d'adjoints au maire pour la commune de Tonnerre.

Pour extrait conforme,
CLEDIC CLECH
Maire de Tonnerre